



Procédure de demande d'accès aux documents de L'Appel à Manifestation d'Intérêt Data center CREYS-MEPIEU

*

[English version below]

Les règles décrites dans le présent document sont susceptibles d'évolution

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) portera sur la conclusion d'une promesse de bail à construction puis d'un **bail à construction et non sur la vente d'un foncier**.

La procédure d'AMI proposée par EDF est hébergée sur une plateforme sécurisée dédiée de la société Datasite.

Pour accéder au « **Dossier de l'AMI** », nous vous invitons à adresser votre demande à l'adresse suivante : ami-datcenters-creys@edf.fr, (chaque mail ne doit pas dépasser 10Mo). Seuls les porteurs de projets ayant demandé à participer à l'AMI, et ce au plus tard le **30 juillet à 12h**, auront accès au dossier.

Ne seront considérées recevables que les demandes présentées par les Porteurs de Projet ayant transmis l'ensemble des éléments demandés ci-dessous **au plus tard à cette date**.

La demande d'accès au dossier AMI doit impérativement être accompagnée des éléments suivants * :

- a) Présentation du Porteur de Projet.
- b) Le document joint «*1a. Déclaration et engagement de conformité* » signé par un représentant légal du Porteur de Projet ou toute personne dûment habilitée (preuve à fournir).
- c) Le document joint «*1b. NDA AMI Data Center Creys*» signé par un représentant légal du Porteur de Projet ou par toute personne dûment habilitée (preuve à fournir).
- d) Extrait K-bis du Porteur de Projet datant de moins de trois mois, ou, pour les entreprises étrangères, tout document équivalent.
- e) Capacité financière du Porteur de Projet.
- f) Capacité professionnelle et technique du Porteur de Projet.

Dans l'hypothèse où le Porteur de Projet est un groupement d'entreprises, les éléments demandés ci-dessus devront être remis par chacun des membres du groupement.

EDF se réserve la possibilité, dans certains cas :

- de permettre aux Porteurs de Projet ayant fait une demande après cette date de participer ;
- de permettre aux Porteurs de Projet compléter leur dossier après cette date.

EDF analysera les demandes d'accès au Dossier de l'AMI reçues et se réserve la possibilité de rejeter les demandes qu'elle jugera non recevables. Un Porteur de Projet dont la demande aura été considérée comme irrecevable ne pourra pas participer à l'AMI.

Pour permettre au Porteur de Projet d'accéder au Dossier de l'AMI 1, un courriel vous sera adressé afin de préciser les modalités à suivre pour accéder depuis la plateforme Datasite au « Dossier de l'AMI » qui présente notamment les critères de sélection du lauréat de l'AMI et un descriptif détaillé du site d'EDF sur lequel porte l'AMI. L'accès à la plateforme Datasite sera disponible à partir du **24 Juillet 2026**.

En cas de groupement, une seule demande pour l'ensemble du groupement doit-être effectuée.

Le calendrier prévisionnel de lancement de l'AMI est le suivant :

- 03 Juillet 2026 : lancement de l'AMI Creys sur le site EDF.
- 30 Juillet 2026 : date limite de dépôt de candidature à l'AMI Creys-Mépieu.
- 31 Juillet 2026 : visite de site.

A noter : 24 Juillet 2026 : Ouverture de la plateforme Datasite d'accès au Dossier de l'AMI.

***Détail des éléments**

Les documents devront être rédigés en français.

- a) Présentation du Porteur de Projet (Max 1 A4 RV)
- b) Le document joint «*1a. Déclaration et engagement de conformité* » signé.
- c) Le document joint «*1b. NDA AMI Data Center Creys*» signé.
- d) Extrait K-bis du Porteur de Projet datant de moins de trois mois, ou, pour les entreprises étrangères, tout document équivalent.
- e) **S'agissant de la capacité financière du Porteur de Projet :**
 - Une note d'Information financière constituée des documents suivants :
 - ✓ La liste nominative des actionnaires et pourcentage de détention par actionnaire ;
 - ✓ Le chiffre d'affaires du Porteur de projet sur les 3 dernières années ou le dernier chiffre d'affaires et tout élément financier pertinent pour les entreprises créées depuis moins de 3 ans.
 - ✓ Les nouveaux financements envisagés sur les trois prochaines années.
 - Une déclaration sur l'honneur signée par le représentant légal du Porteur du projet ou une personne dûment habilitée (preuve à apporter) attestant que le Porteur de Projet n'est pas en état de liquidation judiciaire ou de faillite personnelle en application du code de commerce ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger.
 - Tout autre élément que le Porteur de projet souhaite porter à la connaissance d'EDF et qui peut être de nature à démontrer sa capacité financière.

Pour ce qui concerne les éléments financiers : dans l'hypothèse où certains documents ou tout ou partie de certains documents seraient rédigé(e)s en anglais, EDF se réserve le droit de les accepter sans demander au préalable de traduction.

- f) **S'agissant de la capacité professionnelle et technique du Porteur de Projet :**
- Une note d'information relative aux projets de Data centers réalisés ou en cours de réalisation par le Porteur de Projet constituée des informations suivantes :
 - ✓ Une brève description des projets et montants déjà engagés par projet ;
 - ✓ Les investissements prévus sur les trois prochaines années sur ces projets ;
 - ✓ L'origine du financement des investissements envisagés.
 - La liste des références de Data Center construits et exploités par le Porteur de Projet présentant pour au moins deux références une description du Data center, sa localisation, sa date de construction puis de mise en service, la puissance IT installée, le secteur d'appartenance des clients, le taux moyen d'exploitation effective du Data center depuis sa mise en service, autres informations ; en l'absence de références, tout élément de nature à démontrer la capacité professionnelle et technique du Porteur de projet à construire et exploiter un projet de Data Center de plus de 50 MW et à assurer un taux d'exploitation effectif élevé.
 - Tout autre élément que le Porteur de projet souhaite porter à la connaissance d'EDF et qui peut être de nature à démontrer sa capacité professionnelle et technique qui peut être faite par tous moyens.

Si le Porteur de projet n'est pas en mesure de produire les documents mentionnés ci-dessus, il pourra prouver sa capacité professionnelle, technique et financière, par tous moyens appropriés, notamment en s'appuyant sur les références des personnes constituant son capital ou son équipe.

Procedure for Requesting Access to Documents of the Call for Expression of Interest Data Center CREYS-MEPIEU

*

In case of discrepancy between the French and English versions, the **French version shall prevail**.

The rules described in this document may be subject to change.

This Call for Expressions of Interest (CEI) concerns the conclusion of a promise to grant a construction lease, followed by **a construction lease, and not the sale of land**.

The CEI procedure proposed by EDF is hosted on a dedicated secure platform provided by the company Datasite.

To access the « **CEI File** », you are invited to submit your request to the following address: ami-datcenters-creys@edf.fr, no later than **July 30, 2026 at noon** (each email must not exceed 10 MB). Only requests submitted by Project Leaders who have provided all the documents and information listed below by this deadline will be considered admissible.

The request for access to the CEI file must necessarily be accompanied by the following items*:

- a) Presentation of the Project Leader.
- b) The attached document « 1a. Déclaration et engagement de conformité » signed by a legal representative of the Project Leader or any duly authorized person (proof to be provided).
- c) The attached document « 1.b. NDA AMI Data Centers Creys » signed by a legal representative of the Project Leader or any duly authorized person (proof to be provided).
- d) Extract from the Trade and Companies Register (K-bis) of the Project Leader dated less than three months ago, or for foreign companies, any equivalent document.
- e) Financial capacity of the Project Leader.
- f) Professional and technical capacity of the Project Leader.

If the Project Leader is a consortium, the items listed above must be submitted by each member of the consortium.

However, EDF reserves the right, in certain cases:

- to allow Project Leaders who submitted a request after this date to participate;
- to allow Project Leaders to complete their file after this date.

EDF will review the requests for access to the CEI file received and reserves the right to reject any requests it deems inadmissible. A Project Leader whose request is considered inadmissible will not be allowed to participate in the CEI.

If access is granted, an email will be sent specifying the procedures to follow in order to access the « CEI File » via the Datasite website. This file notably includes the selection criteria for the CEI winner and a detailed description of the EDF site concerned by the CEI. Access to the Datasite platform will be available from **July 24, 2026**.

In the case of a consortium, a single request must be submitted for the entire consortium.

Indicative provisional timetable for the CEI (dates subject to change):

- July 03, 2025: launch of the Creys CEI on the EDF website.
- July 30, 2026: deadline to request participation in the Creys CEI.
- July 31, 2026: site visit.

***Details of required documents**

Documents must be written in French.

- a) Presentation of the Project Leader.
- b) The attached document « 1a. Déclaration et engagement de conformité » signed.
- c) The attached document « 1.b. NDA AMI Data Centers Creys » signed.
- d) Extract from the Trade and Companies Register (K-bis) dated less than three months ago, or any equivalent document.

e) Regarding the financial capacity of the Project Leader:

- A financial information note including the following documents:
 - ✓ List of shareholders with ownership percentages;
 - ✓ Turnover of the Project Leader over the last three years or or the most recent turnover, and any relevant financial information for companies established less than three years ago.
 - ✓ New financing planned over the next three years.
- A sworn statement signed by the legal representative of the Project Leader or any duly authorized person (proof to be provided) certifying that the Project Leader is not subject to judicial liquidation or personal bankruptcy under the French Commercial Code or an equivalent foreign procedure.
- Any other element that the Project Leader wishes to bring to EDF's attention that may demonstrate its financial capacity.

Regarding financial documents: if certain documents or parts thereof are written in English, EDF reserves the right to accept them without requiring a prior translation.

f) Regarding the professional and technical capacity of the Project Leader:

- An information note relating to data center projects completed or currently under development by the Project Leader, including:

- ✓ A brief description of the projects and amounts already committed per project;
 - ✓ Planned investments over the next three years for these projects;
 - ✓ Source of financing for the planned investments.
-
- A list of references of data centers built and operated by the Project Leader, including for at least two references: a description of the data center, its location, construction and commissioning dates, installed IT power, client sectors, average effective utilization rate since commissioning, and any other relevant information. In the absence of references, any element capable of demonstrating the professional and technical capacity of the Project Leader to build and operate a data center project exceeding 50 MW and to ensure a high effective utilization rate.

 - Any other element that the Project Leader wishes to bring to EDF's attention that may demonstrate its professional and technical capacity, by any means.

If the Project Leader is unable to produce the documents mentioned above, it may demonstrate its professional, technical, and financial capacity by any appropriate means, in particular by relying on the references of the persons comprising its capital or its team.